Commission départementale d'aménagement commercial
du 01/10/2013 à 14H30

Selon l'article R 752-20 du code de commerce, toute personne souhaitant être entendue par la commission peut en faire la demande. Cette demande, formulée par écrit et notifiée au secrétariat de la commission au moins cinq jours avant la réunion de celle-ci, doit comporter les éléments justifiant, d'une part, de l'intérêt de la personne concernée à être entendue et, d'autre part, des motifs qui justifient son audition.

Au cours de cette commission seront examinés les dossiers ci-dessous.

14H30 - Dossier *134 D*, déposé par *SARL SONNIER BOIS PANNEAUX MENUISERIES*
Commune : *SALAISE SUR SANNE*
Projet : *autorisation préalable à la création dans un bâtiment existant, d'un ensemble commercial de 1 460 m² de surface de vente, composé d'un espace commercial de 750 m² actuellement exploité en espace dédié à la vente de bois, panneaux, menuiseries, outillage et aménagement intérieur, et de deux espaces commerciaux de 340 m² et de 370 m² dédiés à l'équipement de la maison, dans la ZAC des Justices sur la commune de SALAISE SUR SANNE*

15H00 - Dossier *135 D*, déposé par *SAS LES AILES*
Commune : *ECHIROLLES*
Projet : *autorisation préalable à la création de 150 m² de surface de vente d'une enseigne spécialisée dans le conseil et la vente de produits lubrifiants «Les Ailes - Lubrifiants» à destination du secteur automobile, espace comboire sur la commune d'ECHIROLLES*